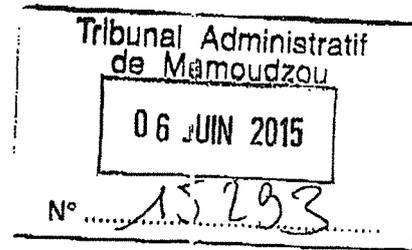


RE: Affaire



Sujet: RE: Affaire

De : WEISS Eric <eric.weiss@diplomatie.gouv.fr>

Date : Fri, 5 Jun 2015 18:18:13 +0300

Pour : 'BOURCIER Jean-Luc PREF976 DIIC' <jean-luc.bourcier@mayotte.pref.gouv.fr>

Copie à : 'COPIN Jean-Louis PREF976 DIIC' <jean-louis.copin@mayotte.pref.gouv.fr>, 'DELAHAIS regis PREF976 DIIC' <regis.delahais@mayotte.pref.gouv.fr>, 'ANDRE Bruno PREF976 SECRETARIAT GENERAL' <bruno.andre@mayotte.pref.gouv.fr>, 'ABOUBACAR Alhamidi PREF976' <alhamidi.aboubacar@mayotte.pref.gouv.fr>, 'RALIBERA fanja PREF976' <fanja.ralibera@mayotte.pref.gouv.fr>

Bonsoir M. BOURCIER,

C'est bien noté. L'intéressé sera contacté dès que nous aurons ses coordonnées téléphoniques.

A retenir que le consulat sera fermé du lundi 8 au mercredi 10 après-midi car je serais en mission à Moroni.

Bien à vous

Eric WEISS

Chef de l'antenne consulaire

Vice-Consulat de France à Anjouan

(Union des Comores)

De : BOURCIER Jean-Luc PREF976 DIIC [mailto:jean-luc.bourcier@mayotte.pref.gouv.fr]

Envoyé : vendredi 5 Jun 2015 17:55

À : WEISS Eric

Cc : COPIN Jean-Louis PREF976 DIIC; DELAHAIS regis PREF976 DIIC; ANDRE Bruno PREF976 SECRETARIAT GENERAL; ABOUBACAR Alhamidi PREF976; RALIBERA fanja PREF976

Objet : Affaire Ahmed Ropo M'Baraka

M. Weiss,

le préfet est saisi dans le cadre d'un référé déposé ce jour du cas de M.

Ce dernier a été éloigné vers son pays l'Union des Comores à Anjouan.

Compte tenu de sa résidence habituelle à Mayotte avant qu'il n'ait 13 ans et des liens familiaux qu'il possède sur ce territoire, le préfet de Mayotte souhaite organiser son retour dans le département.

Pour cela, je vous demande de prendre en considération la demande de délivrance d'un visa qui sera déposé par l'intéressé afin qu'il puisse rejoindre Mayotte régulièrement.

Je vous transmets ses coordonnées téléphoniques dès qu'elles sont en ma possession.

Bien cordialement,

--

Jean-Luc BOURCIER

Chef du service de l'immigration et de l'intégration

Tél : 02 69 63 50 08

jean-luc.bourcier@mayotte.pref.gouv.fr